



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du Conseil des barreaux européens (CCBE) sur la répression continue des avocats en Turquie

05/04/2018

Le CCBE condamne fermement la répression continue qui s'opère à l'encontre des avocats en Turquie à la suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016.

En ce 5 avril, journée des avocats en Turquie, le Conseil des barreaux européens (CCBE) condamne avec fermeté la répression continue qui s'opère à l'encontre des avocats en Turquie.

Après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016, le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence et adopté une série de décrets-lois qui ont gravement porté atteinte aux droits de l'homme et à l'état de droit dans le pays. D'après les dernières informations disponibles, depuis juillet 2016 :

- 1 539 avocats ont été poursuivis ;
- 580 avocats ont été placés en détention ;
- 103 avocats ont été condamnés à de lourdes peines de prison.

Ces avocats sont ciblés uniquement pour avoir exercé leurs activités professionnelles, sur fond d'accusations de prétendu soutien à des organisations terroristes. D'après les estimations, plus de 300 avocats sont actuellement en détention en Turquie. À Istanbul, plus de 100 avocats se trouvent en détention provisoire.

Le CCBE rappelle que l'indépendance de la profession d'avocat est une composante essentielle du maintien de l'État de droit dans une société libre. Les avocats jouent en effet un rôle fondamental dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Comme le souligne la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la liberté d'exercice de

la profession d'avocat N° R(2000)21 du 25 octobre 2000, « Toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour respecter, protéger et promouvoir la liberté d'exercice de la profession d'avocat sans discrimination ni ingérence injustifiée des autorités ou du public (...) ». En outre, conformément aux [Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau](#), les pouvoirs publics doivent respecter et veiller à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles.

Le CCBE exhorte le gouvernement turc à faire prévaloir l'État de droit et à mettre fin à la persécution des avocats. Tous les avocats détenus de manière indue pour avoir exercé leurs activités professionnelles doivent être libérés sans délai.

À propos du CCBE

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Pour plus d'information,
contacter Elliot TRICOT O'FARRELL
Communication et affaires publiques
Tel : +32 (0)2 234 65 10
e-mail : ofarrell@ccbe.eu